

COMPTE RENDU de la REUNION des DELEGUES DU PERSONNEL
Agence de TOULOUSE
En date du 31 Janvier 2019

Heure de début de réunion : 11h00

Heure de fin de réunion : 11h30

➤ **Présents : Mr RAYSSAC, Mr MAUBERT, Mr REVELLAT**

Pour les Représentants du personnel : Mr RAYSSAC, Mr MAUBERT

Pour la Direction: Mr REVELLAT

Question CGT :

1/ Les délégués du personnel demandent les relevés de décompte du temps de travail des 3 chauffeurs faite le mois dernier. Mme Brai Mi, M. Berthonneau et M. Poulain depuis le 1er septembre 2018. M. Berthonneau est-il salarié d'une autre entreprise de notre UES ? (drivy ?) Depuis quand ? Comment ? Egalement, nous souhaitons avoir accès au RUP...

Voir avec agence – pour RUP demande faite à Thomas

2/ Dans le cadre des engagement pris lors de l'alarme sociale VORTEX/Saint-Jacques-sur-Darnétal et du courrier de la DIRECCTE de Rouen en date 17.12.2018 : transmission de l'ensemble des têtes de ligne des conducteurs attachés à notre établissement en ce jour de réunion DP. Cette requête est-elle validée ?

Ces documents n'ont pas être à disposition à l'agence. Ils sont consultables au lieu de leur traitement.

3/ Le SMIC étant passé à 10.03/h, à combien s'élève nos salaires horaires depuis le 1er janvier 2019 ?

Les salaires sont sur la base du SMIC pour ceux qui étaient en dessous

4/ Quelles sont les nouvelles orientations professionnelles prévues ou à l'étude chez vortex ? Vont-elles être présentées aux salariés ? Quand ? Comment ? Y a-t-il eu concertation ? Pourquoi ?

Une présentation première a été faite au CE, un CE extraordinaire a lieu le 7 février, une présentation plus détaillée sera transmise. Une newsletter va être transmise à chaque salarié

5/ En bruit qui court, la Direction de Vortex a décidé de fermer toutes les agences à très court terme. Quelles dates ont été prévues pour la fermeture de l'agence de Toulouse? Quelles en sont les raisons ? Pourquoi si vite ?

Les établissements physiques sont fermés, mais les métiers ne changent pas – Les économies de la fermeture des établissements sont non négligeables pour un maintien en vie de VORTEX – Si vite car nous avons des impératifs – la date de Toulouse est fixée au 28 février

6/ Suite à l'annonce de la fermeture de l'établissement VORTEX/Toulouse : transmission de l'avis du Comité d'Entreprise à ce sujet dans le cadre de ses attributions consultatives.

Il n'y a pas eu encore d'avis consultatif, un CE extraordinaire a lieu le 7 février, Toutefois, les mandats étant échus, la validité d'une telle consultation est contestable.

7/ Que va devenir le personnel administratif de l'agence de Toulouse ? Les chauffeurs ? Les délégués du personnel ?

Des postes ont été proposés de façon individuelle, certains ont accepté, d'autres réfléchissent. Rien de change pour les chauffeurs – Pour les élus, nous maintiendrons un lien comme évoqué avec l'Inspection du travail et les OS même si les mandats sont échus

8/ Des réunions seront elles prévus avec les délégués du personnel dans cette perspective ?

Pas pour le moment – hormis les questions du jour

9/ Puisque l'établissement ferme subitement, quid du service d'exploitation en ce qui concerne les affectations scolaires ? Qui va s'occuper des remplacements, du changement de véhicule en cas de panne, du reporting des incidents et de l'ensemble des requêtes des conducteurs en période scolaire ? Comment ?

Ces taches seront gérées par le pole exploitation du siège. Ce pôle sera appuyé sur le terrain par des référents de pole mobilité pour la gestion des pannes accident...Aujourd'hui, les agences gèrent des conducteurs à plusieurs centaines de kilomètres sans aucuns problèmes.

10/ Des licenciements économiques sont-ils envisagés ? Les contrats vont-ils être modifiés (statut CPS...) ? Des contrats ont-il déjà été proposé aux chauffeurs (VTC,...) ?

Non – Pas pour le moment pour les contrats – 1 à ce jour, une étude est en cours pour faire plus de propositions

11/ Comment se feront les liens avec les chauffeurs ? Les parents ? Les autorités organisatrices ?

Ces taches seront gérées par le pole exploitation du siège. Ce pôle sera appuyé sur le terrain par des référents de pole mobilité pour la gestion des pannes accident...Aujourd'hui, les agences gèrent des conducteurs et des clients à plusieurs centaines de kilomètres sans aucuns problèmes.

12/ Quelles sont les nouvelles orientations stratégiques en terme de clientèle ? Transport sanitaire ?

Nous démarchons l'ensemble des clients susceptibles d'avoir des besoins en transport en moins de 10 places ou en locations de véhicules. Le transport sanitaire n'est pas prévu pour le moment

13/ Pourquoi n'y a-t-il pas eu de pot de Noël à l'agence ?

Certains ont fait savoir que les moyens de l'an passé n'étaient pas suffisants et que ce n'était pas assez bien – il a donc été décidé de ne rien faire

14/ Pouvez vous nous (ré) expliquer en détail cette tambouille sur le paiement des 13 ème mois ? Qui a décidé ? Y a-t-il eu concertation ? Avantages/inconvénients pour les salariés ? Avantages/inconvénients pour l'employeur ?

Ce n'est pas une tambouille, mais cela a été présenté au CE en décembre et à nouveau en janvier – l'idée étant de payer le 13^{ème} mois au plus juste (en fonction des heures) – En fait si nous avions tout payé comme habituellement el 5 janvier, le prélèvement à la source aurait eu lieu sur la totalité du mois de décembre. En payant le salaire au 31 décembre il a été évité le prélèvement à la source du salaire de décembre

15/ Allez vous répondre aux appels d'offres pour les transports scolaires pour la prochaine rentrée ? Quels secteurs/marchés précisément ?

Oui, nous répondons à tous les marchés en moins de 10 places qui se présentent à nous sur l'ensemble du territoire

16/ Quels sont les marchés (TAD, IME, scolaires,...) dont dispose Vortex renouvelés pour la rentrée de Septembre 2019 ? Détail en chiffre d'affaire client et personnel ?

Nous n'avons pas cette vision pour le moment

17/ Plusieurs chauffeurs nous ont remontés que leur véhicule est en état de rouler mais tout cabossé... L'image de l'entreprise est elle toujours aussi importante aux yeux des dirigeants ?

Oui, l'image est importante

Un véhicule cabossé ou non n'a pas à être sale. Une réflexion sur le parc est en cours

18/ Où en sont les formations dans notre agence ? Combien en ont reçu depuis la rentrée ? Quelles formations vont être réalisées avec la nouvelle orientation prévu ?

TOULOUSE

18 février PSC1 – 10 PERSONNES - 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 – Formateur (SALLAN)

Adresse : 138 Route de Léognan 33140 VILLENAVE d'ORNON

10 PCS1 ont été formés en octobre 2018

19/ Mme Teulière a signalé à l'agence que les 6 enfants qu'elle transporte lui cause des problèmes pour la conduite. Que doit-elle faire ? Qui peut /doit intervenir ? De quel CHSCT dépendons-nous ? Le seul problème qu'elle a fait remonter c'est qu'elle roule trop.

CHSCT PERPIGNAN – TOULOUSE mais mandat non valide

20/ Son 13 ème mois a été divisé par 2 de 2017 (450€) à 2018 (260€)... Pourquoi ? Pouvons-nous vérifier ?

En 2018 c'est du net – on va attendre le salaire de janvier pour voir la réalité – l'info est transmise au service paie

21/ M. Jacquinod n'a pas vu de rectification a M+1 ni M+2 de ses heures réelles ou contractuelles... Sur quelle base est-il payé ?

Il est payé au réel, il faut qu'il envoie ses feuilles de routes au siège

22/ Avez-vous le droit d'embaucher des chauffeurs avec moins de 3 ans d'obtention du permis B ? Que risque l'employeur ?

Oui nous avons le droit, nous ne risquons rien

23/ Pourquoi n'a-t-on plus 10€ alloué pour l'envoi des feuilles de service ? Pourquoi n'a-t-on pas d'enveloppe T avec les feuilles de service par exemple ? Qu'est-il prévu ?

Les enveloppes T pour les feuilles de route vont être jointes au bulletin de paie de janvier -

24/ Pourquoi ne pouvons pas avoir accès aux comptes rendus approuvés des réunions du CE depuis Mai 2018 ? Que doit-on faire dans ce cas ?

Il appartient à la secrétaire de se charger de sa diffusion.

25/ Etes-vous adhérent à une organisation patronale des transports depuis que vous avez quitté la FNTV ? Ou à un syndicat type "1ere ligne" il y a quelques années, ou une association regroupant des entreprises de transport ? Nous avons appris qu'un certain M. Eloi DELORME était présent lors de la dernière réunion de la CE ? Qui est-il ? Que fait-il ?

Non pas adhérent à une organisation syndicale – C'est un intervenant extérieur – il nous aide à masser le mauvais cap que nous connaissons, il est spécialisé dans les restructurations d'entreprises